



Mardi 27 mars 2018

**« La condamnation prononcée à l’encontre de Stéphane POUSSIER est inacceptable », déclare Yves LEFEBVRE, Secrétaire Général.**

**UNITE SGP POLICE – FO** a pris acte de la condamnation prononcée à l’encontre de Stéphane POUSSIER, auteur de plusieurs « tweets » odieux et se félicitant de la mort du Colonel Arnaud BELTRAME, assassiné par un terroriste.

Si **UNITE SGP POLICE – FO** se félicite de la réactivité du Ministre de l’Intérieur qui, dès le lendemain, a conduit à l’interpellation et au placement en garde à vue de ce personnage, nous regrettons une si faible condamnation.

Alors que les peines encourues pour le délit d’apologie de terrorisme sont de 7 ans et de 100000 € d’amende, la justice s’est malheureusement contentée de prononcer une peine de prison avec sursis, assortie de la déchéance de droits civiques et civils.

**UNITE SGP POLICE – FO** se demande quel message veut réellement envoyer la justice de notre pays en prononçant ce type de peine ? N’est-ce pas une porte ouverte et un encouragement pour tous ces délinquants et criminels ?

**UNITE SGP POLICE – FO** demande au Ministre de l’Intérieur d’interjeter immédiatement appel de cette décision